

- Destinataire :** À tous les employés du CEMTL
- Expéditeur :** Daniel Groulx, chef de service - Acquisition de talents  
Direction des ressources humaines
- Date :** 8 avril 2025
- Objet :** Nouvelle procédure de gestion des cartes d'employé
- 

Bonjour,

Dans le cadre de l'amélioration continue de la gestion des cartes d'employé et afin de renforcer la sécurité des accès, une nouvelle procédure sera mise en place à partir du 8 avril 2025. Cette mesure vise à optimiser la gestion des cartes et à garantir leur retour lors du départ de l'organisation.

### **Dépôt obligatoire pour la carte d'employé**

Un dépôt de 10 \$ sera prélevé sur la paie lors de l'embauche ou lors d'une demande de renouvellement (en cas de perte ou de bris). Ce montant sera remboursé à l'employé au moment de son départ, à condition que la carte d'identification soit retournée au CIUSSS EMTL.

### **Obligation de remettre la carte d'employé**

Tout employé quittant l'organisation ou souhaitant remplacer son ancienne carte d'employé (par exemple, en raison d'un changement de titre d'emploi) doit remettre sa carte au CIUSSS EMTL. Aucun remboursement ne pourra être effectué si la carte n'est pas retournée conformément aux conditions établies.

### **Consignes pour le retour de la carte d'employé**

En cas de départ, la carte d'employé doit être remise en personne à la réception du service d'acquisition de talents (IUSMM, Pavillon Bédard, aile 122) ou à son supérieur immédiat.

En cas de remplacement de la carte, elle peut être retournée par courrier interne ou en personne au même endroit.

Nous comptons sur votre collaboration pour assurer une mise en œuvre efficace de cette nouvelle procédure et garantir une gestion optimale des cartes d'employé.



Pour plus de détails sur les modalités de fonctionnement, consultez notre page Extranet :  
[Documentation et Formulaires: CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal](#)

Pour toute question, veuillez contacter :

Vanessa Laliberté au 514 251-4000, poste 49778 ou par courriel à  
[vanessa.laliberte.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:vanessa.laliberte.cemtl@ssss.gouv.qc.ca).

Merci de votre collaboration.

